RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3G GUILLEMIN & ASSOCIES
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 4 Rue de la Blancherie 33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX
817 938 673 RCS BORDEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 1ER OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 1er octobre,
A 17h00,

La société VINCENT GUILLEMIN, société par action simplifiée au capital de 838 000 euros, dont le siège social est situé 4 rue de la Blancherie – 33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 538 652 413

Représentée par sa Présidente, la société GROUPE TGS France, société par actions simplifiée au capital de 21 370 250,00 euros, ayant son siège social 1, Rue du Tertre Parc d'Activités Angers/Beaucouzé, 49070 BEAUCOUZE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 523 742 468 RCS ANGERS,

Elle-même représentée par son Directeur Général, Monsieur Sylvain BEGENNE,

Associée Unique de la société 3G GUILLEMIN & ASSOCIES,

En présente de Madame Béatrice GUILLEMIN, co-gérante démissionnaire,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau co-gérant en remplacement de Madame Béatrice GUILLEMIN, co-gérante démissionnaire avec effet au 1er octobre 2026,
- Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DECISION – Nomination d'un nouveau co-gérant en remplacement de Madame Béatrice GUILLEMIN, co-gérante démissionnaire avec effet au 1er octobre 2026

L'Associée Unique prend acte de la démission de Madame Béatrice GUILLEMIN de ses fonctions de co-gérante, sans indemnité ni préavis à quelque titre que ce soit, et décide de nommer en qualité de nouveau co-gérant à compter du 1er octobre 2026, pour une durée illimitée :

- Mon
  Né le
  Dem [redacted]

Monsieur Sylvain BEGENNE exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Monsieur Sylvain BEGENNE déclare qu'il accepte les fonctions de co-gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIÈME DECISIONS – Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

La société VINCENT GUILLEMIN
Associée Unique
Représentée par sa Présidente, la société GROUPE TGS France,
Elle-même représentée par son Directeur Général, Monsieur Sylvain BEGENNE

